

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION  
Championnat de Suisse de cyclisme sur route 2018 – Schneisingen

# GUIDE TECHNIQUE

Championnat de Suisse de cyclisme sur route  
Schneisingen

SAMEDI, LE 30 JUIN 2018

&

DIMANCHE, LE 01 JUILLET 2018

VERSION 18.05.2018 - FRANÇAIS

**Service**

**RAIFFEISEN**

**SWISSLOS**

Sportfonds Aargau



**SWISS CYCLING**

**ASSOS**  
OF SWITZERLAND

comercard

# RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

## Championnat de Suisse de cyclisme sur route 2018 – Schneisingen

DANS UN SOUCI DE SIMPLIFICATION, NOUS NOUS LIMITERONS À LA FORME MASCULINE.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Championnat de suisse de cyclisme sur route 2018 est organisé par le Velo Club Alpenrose Schneisingen, OK SM 2018, Gumpwiesenstrasse 14, 8166 Niederwenigen selon les dispositions des Règlements de l'Union Cycliste Int. (UCI) et de Swiss Cycling (SC).

### ARTICLE 2. TYPE DE MANIFESTATION

Le Championnat suisse (CS) est ouvert aux catégories suivantes :

- Hommes U19
- Hommes Élite
- Femmes U17/U19
- Femmes Élite (Nat. + Int.)
- Hommes Master (3 catégories)
- Paracycling handbike
- Femmes U17 + hommes U17 (Swiss U17 Champion)
- U11-U16 (pas de CS)

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent sous [www.schneisingen2018.ch](http://www.schneisingen2018.ch)

Toutes les personnes de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisées à participer.

*Toute autorisation de départ exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande préalable et ne peut être approuvée que par la commission route.*

Les licences journalières ne peuvent être prises que pour la catégorie Masters. Toutes les autres catégories doivent prendre la licence au préalable. Swiss Cycling se fera un plaisir de vous aider pour toute question.

Frais de départ :

U11 – U15 (pas de CS) :	Fr. 5.-
Femmes U19/U17 :	Fr. 17.-
Hommes U17 :	Fr. 16.-
Hommes U19 :	Fr. 18.-
Femmes Élite :	Fr. 19.-
Hommes Élite :	Fr. 25.-
Hommes Master :	Fr. 22.-
Paracycling handbike	Fr. 25.-

Le délai d'inscription est le 10 juin 2018. Les frais de départ doivent être versés sur le compte suivant :

RAIFFEISEN MORGES, CHRONO-ROMANDIE, Ch. Champ-Fleuri 2, 1022 Chavannes-près-Renens, IBAN CH71 8046 0000 0537 6984 3

Les inscriptions tardives sont possibles sur place le jour de la manifestation jusqu'à 90 minutes avant la course concernée. Les frais pour l'inscription tardive s'élèvent à Fr. 20.- en sus des frais de départ.

### ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence se trouve dans la halle de sport Stigeli ; les heures d'ouverture sont :

Samedi 30.06. 2018, 10h00 à 19h00  
Dimanche 01.07.2018, 6h00 à 18h00

Le contrôle des licences et la remise des dossards s'effectuent jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

### ARTICLE 5. SÉANCE DES DIRECTEURS

#### SPORTIFS

**Femmes Élites :**

Dimanche 01 juillet 2018 à 07h00

**Hommes Élites :**

Dimanche 01 juillet 2018 à 11h00

**Lieu :**

La halle de sport Aemmersaal

Les équipes comptant plus de 5 coureurs ou les équipes mixtes peuvent suivre dans la course et doivent obligatoirement participer à la séance des directeurs sportifs.

### ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Fréquence 160.300 MHz.

### ARTICLE 7. SERVICE DE COURSE NEUTRE

Le service de course neutre est assuré par l'organisateur et comprend trois véhicules.

### ARTICLE 8. DÉLAI D'ARRIVÉE

Le délai d'arrivée est fixé à 8%. Les coureurs hors délai sont éliminés de la course.

### ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT

La zone de ravitaillement se situe après l'arrivée. En principe, le ravitaillement n'est pas autorisé durant les premiers 50 et les derniers 20 kilomètres. Toutefois, ce principe peut être modifié en raison de conditions météorologiques. Dans ce cas, le speaker le communiquera avant le départ.

### ARTICLE 10. CONTRÔLE DES SIGNATURES

Le contrôle des signatures est obligatoire et débute 30 minutes avant la course. Les coureurs doivent avoir signé au plus tard 10 minutes avant le départ.

### ARTICLE 11. CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Le classement de la montagne s'effectue à Lengnau a Baldingen et est calculé lors des passages suivants :

**Femmes Elite :** Tours 1, 2 et 3 avec 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque passage.

**Hommes Élite :** Tours 1, 3, 5 et 7 avec 3, 2 et 1 points sont attribués à chaque passage.

Le coureur atteignant le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur du classement de la montagne. En cas d'égalité des points, l'ordre d'arrivée est déterminant. Les coureurs doivent terminer la course dans tous les cas. Aucun classement de montagne n'est prévu dans les autres catégories.

### ARTICLE 12. REMISES DES PRIX

Les trois coureurs les mieux classés par catégorie et le vainqueur du classement de la montagne doivent être présents pour la remise des prix à l'heure indiquée dans l'horaire. Dans les catégories U11 et U15, la fille la mieux classée est également récompensée.

# RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

## Championnat de Suisse de cyclisme sur route 2018 – Schneisingen

### ARTICLE 13. AMENDES

Les amendes sont prononcées selon les dispositions des Règlements de l'UCI et de SC.

### ARTICLE 14. ASSURANCES/

#### EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels de tiers survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de toute nature. Toute revendication de dommages et intérêts à l'encontre de sponsors, de communes riveraines ou de l'organisateur en raison de dommages et de blessures de toute nature est exclue. Chaque participant doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile.

Chaque participant déclare accepter que les données fournies lors de l'inscription et les images et interviews réalisées dans le cadre de la course soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la publicité, dans des livres, par des moyens de reproduction photomécanique (film, cassettes vidéo, etc.), sans que ceci ouvre droit à compensation.

### ARTICLE 15. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les déchets ne peuvent être jetés qu'à proximité immédiate de la zone de ravitaillement (zone de déchets). La zone se situe à proximité du départ/de l'arrivée, est signalée par des panneaux et nettoyée par l'organisateur. **En cas de non-respect de cette disposition, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié.** Le port et l'usage d'objets en verre sont interdits, conformément aux dispositions de l'article 2.2.025 du Règlement de l'UCI.

### Article 16. Sécurité

#### Sécurisation du parcours / respect de la loi sur la sécurité routière

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage. En sus, différentes motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle.

Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse, resp. dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

#### Véhicules de soutien/motos :

Différents véhicules (motos, véhicules sanitaires, véhicules de soutien, etc.) accompagnent la course. Ces véhicules permettent de garantir la sécurité et le bon déroulement de toutes les courses. Il convient absolument de suivre les instructions ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

Dans tous les cas, il convient de permettre le dépassement des véhicules de soutien, qui se signalent par un coup de klaxon.

### ARTICLE 17. SANITAIRE

Des postes sanitaires se situent dans la zone de départ/d'arrivée. Ils sont indiqués sur les plans de parcours. Un médecin accompagne également la course.

### ARTICLE 18. ANTIDOPAGE

Les dispositions antidopage de l'UCI et de SC s'appliquent.

Le local pour les contrôles antidopage se situe chez Dr. Berger à l'arrivée.

### ARTICLE 19. PLANCHE DE PRIX

Les planches de prix suivantes s'appliquent :

-.....Planche de prix 1 pour courses CS

#### Prix en nature

-.....U11-U15

Prix de la montagne  
(seulement hommes et femmes Élite)

1....rang Fr. 300.-

2....rang Fr. 200.-

3....rang Fr. 100.-



6

Strassenstrecke  
Samstag

SCHNEISINGEN

Paracycling:  
Übergang zur  
nächsten Runde  
ohne Oberdorf

Warm-up Strecke

Start  
/ Ziel

MITTEL  
SCHNEISINGEN

UNTERSCHNEISINGEN

Wegfahrt nach  
Baden, Bern,  
Basel, Zürich

Zufahrt zur  
Startnummer -  
Ausgabe / Schule  
Aemert

P 22

Kantonstrasse

Von Zürich,  
St. Gallen,  
Chur

Von Baden,  
Bern, Basel

P 17  
Zuschauer /  
Rennfahrer

17



RAIFFEISEN

SWISSLOS

Sportfonds Aargau



ASSOS

comercard

## Legende:

1. Zelt Mitteldorf mit Küche (VIP am So.)
2. Zelt «Schweri» (mit DJ und Babes of Glory am Sa.)
3. Restaurant Alpenrösli (mit Fussball – Screen)
4. Kaffee-Stube
5. Verpflegungsstand Wyybaum
6. Verpflegungsstand Schafbrünneli
7. Bierschwemme
8. Jury-Wagen und Start / Ziel Strassenrennen (Sa und So)
9. Fahrerpräsentation und Siegerpodest
10. Zeitmessung
11. Start Einzelzeitfahren (Mittwoch, 27. Juni)
12. Presse / Medien / WC für Behinderte
13. WC-Anlagen
14. Startnummer - Ausgabe / Garderobe / Dusche / WC - Anlage
15. Dopingkontrolle
16. Sanität
17. Parkplätze Zuschauer und Rennfahrer
18. Bushaltestelle
19. Sponsoren-Piazza
20. Parkplätze nur für Presse & Jury und Paracycling-Fahrer
21. Parkplätze Rennfahrer (Mittwoch)
22. Parkplätze Rennfahrer (Samstag / Sonntag)